Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 027-212702997-20261012-272992660D-DE

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 12 Octobre 2026

Délibération N° 27.299.26/60

Objet : Dérogation repos dominical pour 2027

L'an deux mille vingt-six, le 12 Octobre à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Octobre 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :

Didier CRETOT, David PERREAU, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Maxime HUMBERT, Nicolas PALOC, Brigitte RICAUX, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Sonia LEMASSON BAUMANN, Christine HELLARD, Géraldine HAAS, Véronique MITATRE, Séverine HEDDE, Géraldine VALOUR, Mathilde GLARAN, Graziella FLEUTER, Lucie VEDIE, Clément HELLARD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte RAMETTE a donné pouvoir à Manuel CRETOT
Jean Pascal LECOQ a donné pouvoir à Jean Luc TANQUEREL

Absents :

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 027-212702997-20261012-272992660D-DE

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, modifiant les articles L.3132-26, L.3132-27 du Code du Travail ;

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, modifiant l'article L.3132-26 du Code du travail ;

Vu le décret n°2008-844 du 7 mars 2008 relatif au code du travail, créant l'article R.3132-21 du code du travail ;

Vu l'avis de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie,

Considérant les dispositions issues de la loi du 6 août 2015 et de la loi du 8 août 2016 qui donnent aux communes la faculté de déroger au principe de repos dominical des salariés dans la limite maximale de 12 dimanches ;

Considérant l'obligation d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante et de la soumettre au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal décide par 16 vois POUR / 1 voix CONTRE et 8 voix ABSENTION

Article 1er : de DONNER un avis favorable, après celui de l'agglomération Evreux Portes de Normandie, à la liste suivante des dimanches de l'année 2027 pendant lesquels les commerçants de détail, implantés sur le territoire de la Commune, seront autorisés à ouvrir leur établissement :

- *Dimanche 10 janvier 2027 (soldes d'hiver)*
- *Dimanche 31 janvier 2027 (soldes d'hiver)*
- *Dimanche 04 juillet 2027 (soldes d'été)*
- *Dimanche 25 juillet 2027 (soldes d'été)*
- *Dimanche 29 août 2027 (rentrée scolaire)*
- *Dimanche 05 septembre 2027 (rentrée scolaire)*
- *Dimanche 03 octobre 2027 (Fêtes Normandes)*
- *Dimanche 28 novembre 2027 (fêtes de fin d'année).*
- *Dimanches 05, 12, 19 et 26 décembre 2027 (fêtes de fin d'année).*

Pour les concessionnaires automobiles, leurs actions commerciales sont à des dates précises :

- *Dimanche 17 janvier 2027*
- *Dimanche 14 mars 2027*
- *Dimanche 13 juin 2027*
- *Dimanche 12 septembre 2027*
- *Dimanche 17 octobre 2027*

Fait et délibéré à Gravigny, Le 13 Octobre 2026.
Pour extrait certifié et conforme
Le Maire

MAIRIE de GRAVIGNY (27930)